

Antiplagiat à l'UdeS

Octobre 2016

Ce que c'est...



La lutte antiplagiat passe par une définition claire de ce qu'est le plagiat.

Le **plagiat académique** se produit

- lorsque quelqu'un utilise les mots, les idées ou le travail de quelqu'un d'autre ou réutilise ses propres mots, idées ou son travail,
- alors que ces mots, ces idées ou ce travail peuvent être attribués à une personne ou une source identifiable ou que ces mots, ces idées ou ce travail ont déjà servi,
- sans reconnaître la source de ces mots, ces idées ou ce travail,
- dans une situation où existe une attente légitime quant à la paternité (*authorship*) ou à l'originalité (aspect inédit) des mots, des idées ou du travail,
- en vue d'obtenir un avantage, du mérite, un gain, des crédits, un diplôme...



Comment ça fonctionne ?



Des **outils institutionnels** pour sensibiliser les étudiants et les enseignants :

- un [site WEB Antiplagiat](#)
- un [document informatif](#) sur les formes de plagiat et la réglementation à intégrer dans tous les plans de cours
- une [déclaration d'intégrité](#) relative au plagiat pour la remise de travaux
- un [quiz](#) antiplagiat (en français et en anglais)
- un [slogan COPIER – COLLER – CITER](#) à utiliser lors de communications avec les étudiants
- un [atelier à l'intention des enseignants](#) : le plagiat déjoué!



« Copier | Coller | Citer »



En cas de soupçon de plagiat

- Soumettre un extrait du travail dans Google et Google Scholar
- Consulter la ou le responsable disciplinaire de sa faculté

En quoi est-ce intéressant ?



- Les outils étant institutionnels, ils favorisent une **compréhension commune**, un **même vocabulaire**, une **interprétation partagée**.
- Le **document informatif** dans tous les plans de cours encourage des discussions sur le sujet.
- Le **slogan** vise à contrer LE phénomène le plus fréquent derrière les cas de plagiat : copier-coller **sans citer**.
- L'**atelier** vise à donner du pouvoir aux enseignants dans la lutte antiplagiat.

Qui pourrait y gagner ?



- Les étudiants, qui s'investiraient dans leur formation parce que l'évaluation serait plus équitable.
- Les enseignants, qui pourraient **se concentrer sur la formation** (au lieu de faire la police)
- L'Université, qui diplômait des étudiants compétents et capables de reconnaître la contribution d'autrui au développement d'une pensée originale.
- La société, qui pourrait avoir **confiance** dans la compétence des diplômés



Anti-plagiat à l'UdeS

Octobre 2016

Ce que ce n'est pas



On utilise souvent plagiat et **triche** comme des synonymes.

Le plagiat est une forme de triche.

La triche comprend plusieurs autres formes de fraudes académiques (liste non exhaustive) :

- la substitution de personne
- la falsification et la fabrication de données
- l'accès à des réponses pendant un examen
- l'obtention des questions ou des solutions avant un examen

Qu'est-ce qui pose problème ?



- La demande de travaux qui favorisent le plagiat : même travail que celui demandé l'année précédente; sujets amplement couverts sur Internet...
- La perception de certains formateurs que tous les étudiants sont des plagieurs en puissance qu'il faut attraper.
- L'incompréhension par certains enseignants de l'utilité de la fonction copier-coller pour réaliser un travail universitaire
- Le fait de ne pas tenir compte de l'explosion et de l'accessibilité de l'information sur Internet, de la culture de partage des étudiants et des valeurs des étudiants
- Le fait de ne pas comprendre que la rédaction universitaire et disciplinaire s'apprend à l'université et qu'il est donc nécessaire de prendre le temps de l'enseigner.

À quoi faut-il faire attention ?



- Aux règlements dans le bureau, qui ne permettent pas de « monter un dossier » et qui entraînent un traitement parfois inéquitable
- Au sentiment qu'ont les étudiants d'avoir de grandes compétences informationnelles, ce qui n'est pas toujours le cas.
- À ne pas respecter soi-même le droit d'auteur en toutes circonstances
- À un excès de zèle dans la correction des citations, notamment dans les programmes multidisciplinaires
- À une sous-estimation de la culture numérique et de ses impacts

Qui pourrait y perdre ?



- Les universités, qui auraient diplômé des tricheurs, donc des incompetents.
- La société, qui pourrait perdre confiance dans les diplômés et dans la valeur des nouvelles connaissances.
- Les bons étudiants, qui verraient leurs notes moins hautes que la moyenne parce que le plagieurs auraient eu d'excellentes notes.
- Tous les créateurs et les auteurs, qui ne recevraient pas de reconnaissance pour leur travail.
- Les chercheurs, qui citeraient de faux auteurs pour appuyer leurs travaux.

Conception : Sonia Morin

Sources - Beudet (2015), Bergadà (2006, 2015), Boubée (2011, 2015), Blum (2009), Delcambre, Lahanier et Reuter (2012), Fishman (2010), Harris (2015), Howard (1999), Pecorari (2008), Simonnot (2014)